

## Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 mars 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Brétignère](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

### Description

RésuméGodin a reçu la lettre que Brétignère, inspecteur d'Académie, a envoyée à monsieur Poëtte. Il proteste contre les calomnies dont les écoles du Familistère sont victimes : « Les enfants des écoles que j'ai fondées ont toujours reçu avec soin l'instruction morale et religieuse, de manière à satisfaire suivant moi aux obligations de la loi et au respect de la liberté de conscience. » Godin pensait qu'il ne devait faire qu'un enseignement religieux préparatoire qui serait complété à l'église par le curé, mais puisque l'autorité en décide autrement, il demande à l'inspecteur de lui indiquer comment le curé doit faire l'enseignement religieux dans ses écoles. Il souhaite que ces instructions lui soient adressées plutôt qu'à monsieur Poëtte. Il précise qu'il a dépensé 100 000 F à la fondation des écoles et qu'il dépense chaque année 20 000 F pour l'éducation et l'instruction des enfants

Notes

- Nom du destinataire : d'après la lettre de Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874 (FG 15 (15), folio 307r).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28, rue des Réservoirs | Versailles ».

## Mots-clés

[Éducation](#), [Religions](#)

Personnes citées [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation3 p. (74r, 75r, 76v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 16/06/2024

---

Versailles 11 Mars 94

Monsieur l'Inspecteur,

La lettre que vous avez écrite  
 M. Botta, instituteur au Familistère,  
 qu'a été transmise ici, elle me donne  
 l'occasion de protester une fois de plus  
 contre les odieuses colonnes dirigées  
 contre un établissement qui n'a  
 qu'un seul tort : celui d'être l'unique  
 en son genre. On n'a pas seulement  
 prétendu que l'enseignement religieux  
 n'y était pas donné aux enfants, mais  
 on a prétendu même que l'athéisme  
 y était enseigné. Des allégations venant  
 des personnes intéressées n'ont rien de  
 vrai ; les enfants des écoles que j'ai  
 fondées ont toujours reçu avec soin  
 l'instruction morale et religieuse,  
 de manière à satisfaire suivant moi  
 aux obligations de la loi et au respect  
 de la liberté de conscience.

J'ai pu, il est vrai, avoir le tort de  
 penser que l'école devrait être surtout  
 affectée à l'enseignement scolaire, et  
 l'église à l'enseignement religieux;  
 et que l'école ne devrait par conséquent  
 donner que des leçons préparatoires  
 que le prêtre devrait compléter à l'église.  
 Puisque d'ailleurs on décide autre-  
 ment, je désirerais éviter tout conflit  
 d'attributions dans les écoles que j'ai  
 fondées; c'est pourquoi je viens vous  
 prier, Monsieur l'Inspecteur, de  
 bien vouloir m'indiquer sous quelle  
 forme et de quelle manière le Curé  
 doit faire cet enseignement dans  
 ces écoles. Je crois devoir vous faire  
 remarquer à ce sujet que M. Soëlle  
 n'est que mon employé, que par con-  
 séquent il est surtout nécessaire que  
 vos instructions me soient adressées,  
 puisque la responsabilité qui lui  
 incombe n'est que très-secondaire.  
 J'ai dépensé 100 mille francs à  
 la fondation des écoles que j'ai destinées

au soin et à l'instruction des enfants  
de mes ouvriers; je dépense vingt  
mille francs chaque année pour  
l'éducation et l'instruction de ces enfants;  
il est donc tout naturel que je sois  
pour quelque chose dans la direction  
de ces écoles.

Je vous prie, par ce motif, de bien  
vouloir me donner des instructions  
plus précises afin que je puisse trans-  
mettre à Guise les ordres nécessaires.

Très-attaché agréablement, Monsieur  
l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance  
de ma considération.

Georges

Député de l'Oise  
28 rue des réservoirs  
Versailles